

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 décembre 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le treize décembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (13) :

M. Alain DREYFUS
M. Raphaël SPADARO
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCH
Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme ACKER)
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 20 de l'ordre du jour

Recrutement de « Guides-Conférenciers » pour le Musée du Papier Peint

Dans le cadre de la reprise en régie du Musée du Papier Peint, la ville de Rixheim souhaite maintenir une offre de service de qualité au profit des visiteurs.

Outre les visites libres, le Musée propose également des visites guidées à destination de particuliers ou de scolaires. Celles-ci se font uniquement sur réservation préalable et ne sont pas prévues à des créneaux fixes.

Dès lors, le recrutement d'agents sur emploi permanent n'est pas envisageable pour ce type d'activité.

Toutefois, les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires, sous respect des trois conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Aussi, il est envisagé de recourir, lorsque ces visites sont programmées, aux services de guides-conférenciers qui seront recrutés en qualité de vacataire.

Leur rémunération serait fixée de manière forfaitaire, pour un montant de 127 € bruts par visite.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité décide :

- d'approuver le recours au recrutement de vacataires pour les visites guidées du Musée du Papier Peint ;
- de fixer la rémunération de chaque vacation à 127 € bruts ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y relatif ;
- d'inscrire au budget 2022 et suivants les crédits correspondants.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 15 décembre 2022

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOLFF

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 DEC. 2022**